

DuPont™ Kalrez®

Guide de sécurité pour la manipulation des pièces en perfluoroélastomère Kalrez®

Documentation technique — Rév. 4 septembre 2017

Les pièces en perfluoroélastomère Kalrez® de DuPont™ peuvent être utilisées dans différents assemblages, et sont conformes aux dispositions définies dans l'article 29CFR1910.1200 de l'Agence pour la sécurité et la santé au travail (Occupational Safety and Health Administration, OSHA) si les pièces ne sont pas modifiées. Les fiches de données de sécurité (FDS) ne sont pas requises pour ces produits comme le précise l'article 29CFR1910.1200.

Si les pièces en perfluoroélastomère Kalrez® doivent subir des modifications comme par exemple la découpe ou le meulage, une FDS pour les pièces et formes semi-finies pourra être obtenue auprès du responsable de votre compte ou d'un ingénieur d'applications Kalrez®.

Précautions à suivre en cas d'incendie ou d'exposition à une chaleur extrême

Évacuez le personnel vers des lieux sûrs. Le personnel luttant contre un incendie impliquant la combustion de pièces en perfluoroélastomère doit porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection totale.

Les pièces en perfluoroélastomère Kalrez® brûlent difficilement. La combustion provoque l'émanation de fumées nocives et toxiques. Les produits dont la combustion est potentiellement nocive pour la santé sont : le fluorure d'hydrogène, le fluorure de carbonyle, le monoxyde de carbone, les fluoroalcanes, le tétrafluorure de silicium et les particules de fluorocarbène à faible poids moléculaire. Inhaler du fluorure d'hydrogène en faibles quantités peut initialement entraîner des symptômes tels qu'une suffocation, une toux, et de graves irritations des yeux, du nez ou de la gorge, qui peuvent ensuite être suivis, après une période sans symptôme de 1 à 2 jours, d'une fièvre, de frissons, de difficultés respiratoires, d'une cyanose ou d'un œdème pulmonaire. Une surexposition intense ou chronique au fluorure d'hydrogène peut provoquer des lésions du foie ou des reins. Les personnes ayant des antécédents de maladies respiratoires peuvent être plus sensibles à la toxicité des expositions excessives au fluorure d'hydrogène. Évitez de respirer les vapeurs ou les fumées toxiques.

Les fumées de fluorure d'hydrogène émises lors d'un incendie peuvent réagir à l'eau pour former de l'acide hydrofluorique. Tous les résidus doivent être neutralisés via un traitement à la chaux ou à l'eau de chaux en quantité abondante, si les conditions locales le permettent. Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction du feu contaminées doivent être mis au rebut en accord avec les réglementations locales. Ne laissez pas les écoulements des eaux d'extinction du feu pénétrer les égouts ou les arrivées d'eau. Le port de gants en néoprène est requis lors des opérations de nettoyage et de manipulation des résidus après un incendie.

Précautions à prendre lors de la manipulation générale des produits chimiques/l'administration des premiers soins

Il est peu probable que les pièces en perfluoroélastomère Kalrez® de DuPont™ soient nocives au contact de la peau, cependant il est tout de même recommandé de vous laver les mains après utilisation.

Il est peu probable que les pièces Kalrez® soient nocives si inhalées. Si vous êtes exposé à des fumées issues d'une chaleur extrême ou d'une combustion, sortez respirez de l'air frais. Si les symptômes persistent, demandez conseil à un médecin.



The miracles of science™

Proposition 65 de Californie

Attention ! Ces produits contiennent un ou plusieurs composés chimiques reconnus dans l'État de Californie comme pouvant provoquer le cancer, des malformations congénitales ou affecter le système reproducteur.

Incompatibilité avec les autres matériaux

Incompatible ou pouvant réagir aux métaux alcalins ou alcalino-terreux.

Mise au rebut

Les pièces et formes en perfluoroélastomère Kalrez® peuvent, dans la plupart des cas, être mises au rebut dans une décharge ou être incinérées, cependant quelle que soit la méthode choisie, celle-ci doit être conforme aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales applicables. En cas d'incinération, l'incinérateur doit être capable d'éliminer tous les produits acides résultants de la combustion. Remarque : Les pièces finies basées sur le mélange 1058 ou 3065 contiennent de l'oxyde de plomb, et sont donc sujettes à certaines exigences particulières applicables à cet égard (voir, par exemple, 40 C.F.R. 261.24). Un producteur de déchets doit identifier le type de déchets avant de le mettre au rebut. Il doit aussi gérer et faire en sorte de respecter toutes les lois et réglementations applicables telles que le Resource Conservation and Recovery Act.

Utilisation médicale

MISE EN GARDE : N'utilisez pas les matériaux DuPont pour des applications médicales impliquant une implantation dans le corps humain ou tout contact avec les fluides ou tissus corporels à moins que le matériau n'ait été fourni par DuPont sous contrat écrit, conformément à la politique de DuPont relative aux applications médicales, et que le but de son utilisation n'ait été explicitement reconnu. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant DuPont. Vous pouvez également demander une copie de la Politique DuPont relative aux applications médicales H-50103-5 et de la Mise en garde DuPont relative aux applications médicales H-50102-5.

Rendez-vous sur kalrez.dupont.com ou sur vespel.dupont.com

Contactez DuPont partout dans le monde :

Amérique du Nord
800-222-8377

Amérique Latine
+0800 17 17 15

Europe, Moyen-Orient et Afrique
+41 22 717 51 11

Grande Chine
+86-400-8851-888

ANASE
+65-6586-3688

Japon
+81-3-5521-8600

Les informations fournies dans cette fiche de données correspondent aux connaissances de DuPont sur ce sujet à la date de cette publication. Ces informations pourront faire l'objet de modifications futures dès que de nouvelles connaissances ou expériences seront disponibles. Les informations fournies concernent les propriétés des produits de gamme ordinaire et ne s'appliquent qu'aux matériaux spécifiques ainsi désignés. Ces informations peuvent ne pas être valides pour des matériaux utilisés en combinaison avec d'autres matériaux, additifs, ou pigments ou tout procédé, à moins qu'il n'en soit explicitement stipulé autrement.

Les informations fournies ne devraient pas être utilisées pour établir des limites caractéristiques ou utilisées indépendamment sur la base de leur conception ; elles n'entendent se substituer à aucun test qu'il vous faudrait conduire pour déterminer par vous-même si les matériaux spécifiques conviennent à vos applications spécifiques. Ne pouvant pas anticiper toutes les variations susceptibles de survenir lors des conditions d'utilisation finale et de mise au rebut du produit, DuPont n'accorde aucune garantie expresse ou implicite ni ne peut être tenu responsable pour toute utilisation faite de ces informations. Toutes ces informations sont fournies et acceptées aux risques de l'acheteur. Elles sont destinées à des personnes techniquement compétentes, à leur seule discrétion et sous leur seule responsabilité. Aucune des informations de cette publication ne constitue une incitation à enfreindre ou une autorisation à agir selon un quelconque brevet.

MISE EN GARDE : N'utilisez pas les matériaux DuPont pour des applications médicales impliquant une implantation dans le corps humain ou tout contact avec les fluides ou tissus corporels à moins que le matériau n'ait été fourni par DuPont sous contrat écrit, conformément à la politique de DuPont relative aux applications médicales, et que le but de son utilisation n'ait été explicitement reconnu. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant DuPont. Vous pouvez également demander une copie de la Politique DuPont relative aux applications médicales H-50103-5 et de la Mise en garde DuPont relative aux applications médicales H-50102-5.

Copyright © DuPont. DuPont Oval Logo, DuPont™, The miracles of science™, Kalrez® sont des marques commerciales ou des marques déposées de E.I. DuPont de Nemours and Company ou de ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.

(09/07) N° de référence KZE-A10301-010-F0917



The miracles of science™